



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 1^{er} octobre 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
 l'informatique
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Est absent : Monsieur le conseiller Charles-André Fortier

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT À LA MÉMOIRE DE MADAME MYLÈNE BOULANGER

09-10-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 26 « divers » du sujet suivant :

- 26) Demande d'aide financière – deuxième versement – Programme Action jeunesse (Maison des jeunes de Candiac)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009
3. Aide financière – Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge » – célébration des anniversaires de mariage
4. Tarif – rémunération du personnel électoral
5. Autorisation signature – bail – local – 51, rue Radisson
6. Autorisation signature – addenda – protocole d'entente développement commercial « Carrefour Candiac », phase I
7. Embauche col blanc surnuméraire – *technicien comptabilité et finance*, Service des finances et de l'informatique
8. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2008
9. Dépôt de l'état de la situation budgétaire au 30 septembre 2009
10. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009
11. Approbation – comptes à payer – septembre 2009
12. Approbation – dépenses incompressibles – septembre 2009
13. Régime de retraite des employés de la Ville de Candiac – règlement final de la prestation de cessation de participation
14. Octroi de contrat – fourniture et plantation d'arbres, automne 2009 – appel d'offres 9025-TP
15. Octroi de contrat – aménagement du parc de Sardaigne, phase 1 – appel d'offres 9027-ST
16. Octroi de contrat – acquisition d'un Ford Ranger – appel d'offres 9028-TP
17. Octroi de contrat – fourniture de chlorure de sodium hiver 2009-2010 – Villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine – appel d'offres regroupé
18. Nomination col blanc régulier – *secrétaire temps partiel régulier*, Service des loisirs
19. Embauche professeurs – Service des loisirs
20. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – kayak
21. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – baseball
22. Adoption – règlement 1008-04-09 modifiant le règlement 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit
23. Adoption premier projet – règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s'y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409
24. Cession de terrain à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS) – construction d'une école primaire à Candiac
25. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 30 septembre 2009

- 26. Divers
- 27. Parole au public
- 28. Levée de la séance

**09-10-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
21 SEPTEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009.

**09-10-03 AIDE FINANCIÈRE – COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE SAINT-MARC
DE CANDIAC, PAROISSE « LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE » –
CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge », en date du 11 septembre 2009, afin d'aider à la tenue d'une célébration des anniversaires de mariage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la Communauté chrétienne Saint-Marc de Candiac, paroisse « La Nativité de la Sainte-Vierge » une aide financière pour un montant de 400 \$ dans le cadre de la célébration des anniversaires de mariage;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

09-10-04 TARIF – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le tarif de rémunération du personnel électoral adopté en 2001;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la rémunération payable au personnel électoral, selon les tarifs établis ci-dessous;

QUE, sur recommandation de la présidente d'élection, la trésorière soit autorisée à payer le personnel électoral à même les sommes prévues au budget à cet effet;

QUE la résolution 01-06-05 soit par la présente abrogée.

VOTE			
Fonction	Formation	Jour du vote par anticipation	Jour du scrutin
Scrutateur	30 \$	150 \$	170 \$
Secrétaire d'un bureau de vote	30 \$	140 \$	160 \$
Substitut (scrutateur et secrétaire)	30 \$	30 \$	45 \$
Préposé au maintien de l'ordre	30 \$	125 \$	130 \$
Substitut (préposé au maintien de l'ordre)	30 \$	30 \$	45 \$
Membre de la table de vérification	30 \$	120 \$	120 \$
Préposé à l'accueil et membre de la table de vérification	30 \$	150 \$	150 \$
Responsable de salle	30 \$	500 \$	500 \$

Commission de révision	
Fonction	Tarif horaire
Président	40 \$
Membre de la commission	30 \$

Personnel requis au bureau du président d'élection	
Fonction	Tarif horaire
Coordonnateur	30 \$
Aide technique (informatique, géomatique, logistique)	25 \$
Secrétaire	20 \$

Personnel responsable du processus électoral	
Fonction	Tarif horaire
Président d'élection	2 500 \$ montant forfaitaire de base

Personnel responsable du processus électoral	
Fonction	Tarif horaire
Pour l'ensemble des tâches, le président d'élection a le droit de recevoir un montant obtenu par le produit de la multiplication du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale, à savoir :	0,40 \$ / électeur inscrit sur la liste électorale
Réunion d'information pour les candidats	300 \$
Jour du scrutin	600 \$
Jour du vote par anticipation	400 \$
Secrétaire d'élection	$\frac{3}{4}$ du salaire du président
Adjoint au président d'élection	$\frac{1}{2}$ du salaire du président
Trésorier	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	100 \$
Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé	40 \$ par candidat du parti + 200 \$ par parti
Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	50 \$
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	200 \$ par parti
Lors d'une élection générale pour l'ensemble des autres fonctions	10 \$ par candidat d'un parti autorisé 20 \$ par candidat indépendant

Autres personnes requises
Le président d'élection peut requérir, à titre temporaire, les services de toute autre personne dont il juge avoir besoin pour la tenue d'élection et lui accorder une rémunération juste et équitable.

09-10-05 AUTORISATION SIGNATURE – BAIL – LOCAL – 51, RUE RADISSON

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la location, à Gestion 2^e génération G.L. inc., d'un local au 51, rue Radisson, d'une superficie de 1 903 pieds carrés, pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010, au coût de 10 \$ le pi. ca., soit 19 030 \$ par année, plus toutes taxes applicables;

QUE monsieur Serge Drouin soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit bail;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 01-234-19-001.

**09-10-06 AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA – PROTOCOLE
D’ENTENTE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL « CARREFOUR
CANDIAC », PHASE I**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le protocole d’entente intervenu avec Les Développements Iberville Ltée concernant le développement commercial « Carrefour Candiac »;

CONSIDÉRANT l’entente de principe intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie Dupont, directrice, Service planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la signature de l’addenda au protocole d’entente pour le développement commercial « Carrefour Candiac », phase I, à intervenir avec Les développements Iberville Ltée;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir, l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit addenda du protocole d’entente.

**09-10-07 EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – *TECHNICIEN
COMPTABILITÉ ET FINANCE*, SERVICE DES FINANCES ET DE
L’INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de *technicien comptabilité et finance* est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE ce poste ne peut pas être comblé de façon permanente avant le 1^{er} janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de combler de façon temporaire le poste de *technicien comptabilité et finance*;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Sylvie Landry, trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Hélène Collin, au poste de *technicien comptabilité et finance*, classe « D », col blanc surnuméraire, Service des finances et de l'informatique, à compter du 13 octobre 2009, le tout selon les termes et les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Collin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-111.

09-10-08 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2008

Les membres du conseil prennent acte du dépôt par la trésorière du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2008.

09-10-09 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2009

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats et de l'état comparatif des prévisions budgétaires pour la période terminée le 30 septembre 2009.

09-10-10 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2009

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009.

09-10-11 APPROBATION – COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de septembre 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de septembre 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 74 094,51 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 227 256,61 \$, le tout pour un total de 301 351,12 \$.

09-10-12 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de septembre 2009 représentant une somme de 485 343,91 \$.

**09-10-13 RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CANDIAC
– RÈGLEMENT FINAL DE LA PRESTATION DE CESSATION DE
PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Taylor a cessé de participer au régime de retraite et qu'il désire transférer ses droits hors du régime;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut le faire qu'en proportion du degré de solvabilité du régime qui est de 89 %;

CONSIDÉRANT QUE le solde de 7 704,77 \$ devra être transféré au plus tard 5 ans après la date du transfert initial, avec les intérêts accumulés depuis cette date;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Sylvie Landry, trésorière, de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac autorise la trésorière, madame Sylvie Landry, à verser à la caisse de retraite des employés de la Ville, une cotisation additionnelle de 7 704,77 \$ pour permettre le paiement total de la valeur des droits à la cessation de participation de monsieur Taylor;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-211.

09-10-14 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES, AUTOMNE 2009 – APPEL D'OFFRES 9025-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de plantation d'arbres d'alignement dans les nouveaux développements ainsi qu'à la plantation d'arbres de remplacement dans les secteurs existants;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 25 septembre 2009, quatre entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division des Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Aménagements pépinière Saint-Hubert inc. », 5757, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3R3, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres pour l'automne 2009, pour un montant total de 35 561,27 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9025-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-521, embellissement, travaux à contrat.

09-10-15 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU PARC DE SARDAIGNE, PHASE 1 – APPEL D'OFFRES 9027-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc de Sardaigne, phase 1 (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 28 septembre 2009, six entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « R. Racicot Itée », 221, de Bretagne, Boucherville (Québec) J4B 5E4, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc de Sardaigne, phase 1, pour la somme de 156 505,94 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9027-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-90-718.

09-10-16 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN FORD RANGER – APPEL D'OFFRES 9028-TP

CONSIDÉRANT les besoins du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner pour l'acquisition d'un véhicule;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 17 février 2009, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquemment sur le véhicule avant qu'il ne soit opérationnel, tels l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Jacques Olivier Ford inc. », 4405, chemin Chambly, Longueuil (Québec) J4G 2J4, le contrat pour l'acquisition d'une camionnette Ford Ranger 2009, pour un montant de 20 631,29 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9028-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 25 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-05-757, équipement.

09-10-17 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM HIVER 2009-2010 – VILLES DE CANDIAC, DELSON, LA PRAIRIE, MERCIER, SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE – APPEL D’OFFRES REGROUPE

CONSIDÉRANT QUE les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine se sont regroupées pour effectuer l'achat de chlorure de sodium en vrac pour la saison hivernale 2009-2010 dans le but de bénéficier d'un plus grand pouvoir d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Delson a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le 16 septembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Clément Brulé, surintendant, Services techniques et travaux publics de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie Sifto Canada corp. (Servichem), 557, rue Notre-Dame, Repentigny (Québec) J6A 2T6, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sel pour la saison 2009-2010, au coût de 80,11 \$ la tonne métrique, toutes taxes incluses, pour un montant approximatif de 160 214 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-330-00-627, matériel en vrac, chlorure de sodium.

09-10-18 NOMINATION COL BLANC RÉGULIER – SECRÉTAIRE TEMPS PARTIEL RÉGULIER, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente portant le numéro 2009-06 relative à la création du poste de *secrétaire temps partiel régulier*, au Service des loisirs, est intervenue avec le Syndicat des cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Bourque a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Bourque est employée col blanc surnuméraire à la Ville de Candiac depuis le 5 décembre 2006, au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Marie-France Bourque, au poste de *secrétaire temps partiel régulier*, classe « C », 2^e échelon, col blanc régulier, Service des loisirs, rétroactivement au 1^{er} janvier 2009, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date du 5 décembre 2006 soit reconnue comme date d'ancienneté pour les fins du calcul des vacances;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Bourque soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-116.

09-10-19 EMBAUCHE PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Du	Au
Stéphanie Giroux	animatrice - Moussaillons	02-702-90-116	15 \$	2009-09-26	2010-05-01
Benjamin Maitre	animateur - hockey cosom	02-701-53-116	15 \$	2009-09-28	2010-05-01
Valérie Pilon	animatrice adjointe - gymnastique	02-701-53-116	15 \$	2009-10-03	2010-05-01
Jean Sasseville	animateur - hockey cosom	02-701-53-116	15 \$	2009-09-28	2010-05-01

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Du	Au
Sylvie Thérout	professeur - conditionnement	02-702-53-116	41 \$	2009-09-28	2010-06-24
Jolène Thibert	animatrice adjointe - gymnastique	02-701-53-116	15 \$	2009-10-03	2010-05-01
Ariane Vaillancourt	animatrice Moussaillons	02-702-90-116	15 \$	2009-09-26	2010-05-01

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

09-10-20 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – KAYAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steven Jorens est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération canadienne Canoe Kayak Canada;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat mondial sénior Canoe kayak 2009 qui a eu lieu du 12 au 16 août 2009 à Halifax, Nouvelle-Écosse;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à monsieur Steven Jorens;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

09-10-21 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – BASEBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexis Farley est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de baseball amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial qui a eu lieu du 5 au 7 septembre 2009 à Trois-Rivières, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Alexis Farley;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-10-22 ADOPTION – RÈGLEMENT 1008-04-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
1008-00 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE
D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT**

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT le compte rendu de la *Table de concertation régionale circulation et sécurité* du 21 janvier 2009 ainsi que la correspondance du 16 septembre dernier de monsieur Pierre Morin confirmant les directives administratives quant à l'application de la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1008-04-09 modifiant le règlement 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

09-10-23 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C04-409 ET I04-411, DE RETIRER LA ZONE I04-410 AINSI QUE LES USAGES ET LES NORMES QUI S’Y APPLIQUENT ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C04-409

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s’y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409, soit adopté;

QUE l’assemblée publique de consultation soit fixée au 16 novembre 2009 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

09-10-24 CESSION DE TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (CSGS) – CONSTRUCTION D’UNE ÉCOLE PRIMAIRE À CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS) doit construire une école primaire à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a accepté de céder gratuitement un terrain à la CSGS pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir, l’assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour procéder à la cession du terrain identifié au plan préparé par le Service planification et développement du territoire en date du 17 septembre 2009 à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSGS).

09-10-25 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 30 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et d’agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 30 septembre 2009 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-09-36	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 2, rue de Duneau sur le lot 4 177 888
CCU-2009-09-37	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 48, rue de Fleury sur le lot 3 965 051
CCU-2009-09-39	H01-105	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 126, avenue Marie-Victorin sur le lot 2 092 435
CCU-2009-09-43	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, rue de Sauverny sur le lot 3 964 688
CCU-2009-09-44	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 37, rue de Sauverny sur le lot 3 964 696
CCU-2009-09-45	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, rue de Syracuse sur le lot 3 890 602
CCU-2009-09-46	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 38, rue de Syracuse sur le lot 3 890 627
CCU-2009-09-47	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 59, rue de Syracuse sur le lot 3 922 924

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-09-48	H05-523 (H05-561)	Approuver les demandes de P.I.I.A. concernant les constructions des bâtiments de type unifamilial jumelé sis aux adresses comprises entre le 1 à 35, rue de Drubec sur les lots 4 396 828 à 4 396 844 et 4 396 849 à 4 396 852 et entre le 1 à 51, rue de Dieppe sur les lots 4 396 796 à 4 396 827 et 4 396 845 à 4 396 848

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modification projetée
CCU-2009-09-38	H01-108	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur (remplacement du bois par du « smart siding ») d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 103, boulevard Marie-Victorin sur le lot 2 095 051

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et affichage projeté
CCU-2009-09-40	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne murale (L.F. Combustion) sur un bâtiment de type industriel sis au 42, rue Paul-Gauguin sur les lots 4 098 926 et 4 098 928
CCU-2009-09-41	I04-414	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne murale (Petits Touche à Tout) sur un bâtiment de type institutionnel sis au 31, rue Radisson sur le lot 4 361 808
CCU-2009-09-42	I04-414	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne murale (Académie Juillet) sur un bâtiment de type institutionnel sis au 51, rue Radisson sur le lot 4 361 808

09-10-26 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DEUXIÈME VERSEMENT – PROGRAMME ACTION JEUNESSE (MAISON DES JEUNES DE CANDIAC)

CONSIDÉRANT QUE Programme Action jeunesse (Maison des jeunes de Candiac) est un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès de nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde le deuxième versement à Programme Action jeunesse (Maison des jeunes de Candiac) d'une aide financière au montant de 10 200 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-971, subvention organisme.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Quatre personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-10-27 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 30.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière